



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9655^e séance

Judi 13 juin 2024, à 15 heures

New York

Provisoire

Président : M. Hwang (République de Corée)

Membres :

Algérie	M. Koudri
Chine	M. Dai Bing
Équateur	M. Montalvo Sosa
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
France	M ^{me} Jarraud-Darnault
Guyana	M ^{me} Benn
Japon	M ^{me} Shino
Malte	M. Kuymizakis
Mozambique	M. Fernandes
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
Sierra Leone	M. Sowa
Slovénie	M. Žbogar
Suisse	M ^{me} Chanda

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2024/464, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Chine, Équateur, France, Guyana, Japon, Malte, Mozambique, République de Corée, Sierra Leone, Slovénie, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Fédération de Russie

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, zéro voix contre et une abstention. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2736 (2024).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : L'adoption de cette résolution (résolution 2736 (2024)) envoie un message clair. Le Conseil exige que les Forces d'appui rapide mettent immédiatement fin au siège d'El-Fasher et que toutes les parties s'éloignent du gouffre. Une attaque contre la ville serait catastrophique pour les 1,5 million de personnes qui y ont trouvé refuge. Nous avons présenté cette résolution pour contribuer à l'instauration d'un cessez-le-feu local autour d'El-Fasher et d'une manière générale, pour créer des conditions favorables à la désescalade dans tout le pays et, en fin de compte, pour sauver des

vies. Les civils doivent être autorisés à quitter la ville, s'ils le souhaitent, et l'aide doit être acheminée.

La situation au Soudan est désespérée et les besoins humanitaires de la population soudanaise sont considérables, en particulier au Darfour. Cette résolution souligne la nécessité d'un accès total, rapide, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire à travers les frontières et les lignes de front. Elle appelle les autorités soudanaises à renforcer la coopération avec les organismes des Nations Unies et à rouvrir d'urgence la frontière au point de passage d'Adré afin de faciliter une intensification de l'aide humanitaire. À cet égard, la résolution demande instamment à la communauté internationale d'accroître son soutien et d'honorer les engagements pris.

Les besoins en matière de protection au Soudan sont alarmants. Par cette résolution, nous demandons au Secrétaire général de formuler des recommandations en faveur de la protection des civils au Soudan, en s'appuyant sur les mécanismes de bons offices existants et sur le mandat crucial de son envoyé personnel pour le Soudan, M. Ramtane Lamamra. Je tiens à saisir cette occasion pour souligner que le Royaume-Uni appuie pleinement les efforts de médiation de M. Lamamra et son action pour compléter et coordonner les efforts régionaux visant à rétablir la paix.

Le Conseil a envoyé aujourd'hui un signal fort aux parties au conflit : ce conflit sanglant et injuste doit cesser. La résolution adoptée aujourd'hui montre que le Conseil reste déterminé à appuyer les efforts de paix au Soudan. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre nos efforts à l'ONU, dans la région et avec les membres du Conseil pour atteindre cet objectif. À cet égard, je voudrais conclure en remerciant mes collègues du Conseil de leur participation aux travaux relatifs à cette résolution.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre fin aux combats au Soudan et faciliter un acheminement immédiat et à grande échelle d'aide humanitaire à l'intention des personnes qui en ont cruellement besoin. Voilà pourquoi les États-Unis ont voté pour cette résolution (résolution 2736 (2024)).

Aujourd'hui, nous sommes unis pour exiger que les Forces d'appui rapide mettent fin au siège et aux violences que subissent les habitants d'El-Fasher. Nous sommes unis pour appeler à une désescalade immédiate des opérations militaires à l'intérieur et autour de la ville. Nous sommes unis pour exiger que les civils soient protégés et que l'aide humanitaire puisse être acheminée librement au Darfour et dans tout le Soudan, à travers les frontières et les lignes de

conflit, conformément au droit international. Nous sommes unis pour appeler tous les États Membres à s'abstenir de toute ingérence extérieure dans le conflit car, si elle persiste, elle ne fera qu'envenimer l'instabilité. Et nous sommes unis pour appeler à une cessation immédiate des hostilités, afin d'aboutir à un règlement durable du conflit. Je tiens à profiter de cette occasion pour remercier le Royaume-Uni, rédacteur chargé de ce dossier, d'avoir mené ce projet à bon terme.

Cette résolution ne pouvait pas tomber à un moment plus périlleux. La population d'El-Fasher est prise au piège. Elle est encerclée par des éléments lourdement armés des Forces d'appui rapide. Nourriture, eau, médicaments et autres produits de première nécessité s'épuisent. La famine s'installe, et on voit planer la menace de nouvelles violences, notamment d'un massacre de grande ampleur. À El-Fasher, des centaines de personnes ont déjà été tuées, et des dizaines et des dizaines d'autres ont été blessées. Des villages entiers ont été réduits à néant, des hôpitaux bombardés et pillés, et l'aide humanitaire est bloquée. L'état de la guerre se resserre sur le peuple soudanais. En ce moment même, plus de 25 millions de personnes au Soudan ont désespérément besoin d'aide humanitaire et de protection – plus de 25 millions.

Et pourtant, les Forces d'appui rapide continuent d'empêcher l'acheminement d'une aide humanitaire, et les Forces armées soudanaises maintiennent leur interdiction sur l'aide transfrontière. Quant à l'appel à rouvrir le point de passage d'Adré pour permettre à l'aide d'arriver au Soudan depuis le Tchad, nous saluons l'accord des autorités soudanaises, ainsi que leur coordination à cet égard. La distribution de cette aide urgente ne doit être ni retardée, ni entravée. Je vais être claire. Si les parties belligérantes ne respectent pas le droit international humanitaire, si elles ne facilitent pas l'accès humanitaire, le Conseil de sécurité devra prendre des mesures pour garantir l'acheminement et la distribution d'une aide vitale, en envisageant tous les outils dont il dispose, y compris un acheminement de l'aide depuis les pays voisins, comme il l'a fait dans d'autres situations. Je souligne également que la résolution appelle le Secrétaire général à formuler des recommandations propres à améliorer la protection des civils. C'est crucial, et nous sommes impatients d'en prendre connaissance.

Le Soudan est désormais, de loin, le théâtre de la pire crise humanitaire au monde. Et pourtant, la communauté néglige cette catastrophe depuis trop longtemps. Les Soudanais l'ont remarqué. Ils l'ont remarqué, et ils ont ressenti les effets du silence et de l'inaction. Je l'ai entendu directement lorsque j'ai rencontré les réfugiés soudanais à Adré l'an dernier. Là-bas, je leur ai fait une promesse. J'ai

promis que les États-Unis œuvreraient jour et nuit à instaurer la paix, à faciliter les secours et à faire en sorte que les auteurs d'atrocités en répondent. Mais j'ai également dit clairement qu'un pays ne peut pas, à lui seul, s'attaquer à une crise d'une telle ampleur. Nous avons tous la responsabilité de nous tenir aux côtés du peuple soudanais, qui a subi la mort, la destruction et la dévastation du fait d'un conflit déclenché par deux généraux avides de pouvoir.

Aujourd'hui, nous commençons à assumer cette responsabilité. Mais l'heure n'est pas à l'autocongratulation, parce que c'est à l'aune des résultats sur le terrain qu'on mesurera les effets du vote d'aujourd'hui. Les Forces d'appui rapide et les Forces armées soudanaises doivent donc tenir compte des exigences du Conseil. Nous suivrons la situation de près et, si les conditions sur place ne s'améliorent pas, le Conseil devra prendre d'autres mesures. Pour leur part, les États-Unis, sous la houlette de l'Envoyé spécial Tom Perriello, poursuivront leurs démarches diplomatiques pour sauver des vies et parvenir à un cessez-le-feu. Dans ces efforts, nous nous réjouissons d'avoir pour partenaires les organismes humanitaires, les figures de la société civile et l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan, M. Ramtane Lamamra. Ensemble, faisons entendre les voix du peuple soudanais et contribuons à forger un avenir plus sûr, plus libre et plus démocratique au Soudan.

M. Sowa (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je fais la présente explication de vote au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité – l'Algérie, le Mozambique, et mon pays, la Sierra Leone – et du Guyana.

D'emblée, nous tenons à remercier le Royaume-Uni de ses efforts durant les négociations autour de cette résolution (résolution 2736 (2024)) afin d'élaborer un texte qui tienne compte de nombre des préoccupations des trois membres africains du Conseil, et du Guyana. Notre vote pour la résolution procède de notre conviction que le Conseil doit intervenir sans tarder face à la situation alarmante à El-Fasher, où les Forces d'appui rapide ont pris contrôle de la ville, retiennent des centaines de milliers de civils dans un siège intenable et commettent d'indicibles violations dans les villes et villages avoisinants. Les actes des Forces d'appui rapide n'ont épargné ni les infrastructures civiles, ni les installations médicales et humanitaires. L'attaque menée récemment contre les locaux médicaux de l'organisation non gouvernementale Médecins Sans Frontières est un exemple de ces violations graves. Il est donc impératif que les Forces d'appui rapide mettent fin à leur siège d'El-Fasher et que les parties décrispent la situation et veillent à la protection des civils.

À cet égard, nous attendons avec intérêt les consultations que va mener le Secrétaire général auprès du Gouvernement soudanais et des parties prenantes régionales afin de formuler des recommandations concernant la protection des civils. Cette démarche cruciale doit faire fond sur les mécanismes de médiation et de bons offices en place, afin de parvenir à des recommandations adaptées et réalistes. Sur ce point, nous tenons à insister sur un détail important : les autorités soudanaises évoquées dans le texte réfèrent exclusivement au Gouvernement soudanais.

L'appel lancé aux États Membres au paragraphe 6, pour qu'ils s'abstiennent de toute ingérence extérieure, doit être souligné avec force. À cet égard, nous rappelons les États qui ont facilité le transfert d'armes et d'équipement militaire au Darfour, pour appuyer une des parties à ce conflit, aux obligations sans équivoque que leur font les mesures d'embargo sur les armes et la résolution 1556 (2004), ainsi que la résolution 1591 (2005).

Nous pensons que la résolution que nous venons d'adopter montre bien que le Conseil est fermement déterminé à prendre des mesures agissantes pour lutter contre toute ingérence extérieure dans le conflit au Soudan, en étudiant soigneusement le rôle négatif joué par des acteurs étrangers. Nous sommes donc impatients de prendre connaissance du prochain compte rendu que présentera le Secrétaire général sur la mise en œuvre de cette résolution. Nous renouvelons notre appel à dénoncer fermement et publiquement les ingérences étrangères. Le peuple soudanais n'a pas besoin de plus d'armes ; il a besoin de paix. Aidons-le à l'obtenir. Nous espérons que ceux qui appuient une partie plutôt qu'une autre s'associeront aux efforts menés légitimement pour la paix.

En ce qui concerne la situation humanitaire, nous sommes extrêmement préoccupés qu'elle ne cesse de se détériorer et nous appelons les parties à garantir un accès humanitaire sans entrave, via divers points de passage. Rien que ces deux derniers mois, 8,8 millions de personnes ont fui leurs foyers. Sans aucun accès à la nourriture, des millions de personnes souffrent de malnutrition aiguë sévère. Le système de santé est en train de s'effondrer. Des informations toujours plus nombreuses font état de violences effroyables contre les femmes, les filles et les enfants, et le nombre de morts recensés augmente terriblement. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par les autorités soudanaises pour améliorer les mesures visant à faciliter l'aide humanitaire, y compris l'utilisation de différents points de passage de la frontière et la délivrance de visas. Des efforts supplémentaires et soutenus sont encouragés à cet égard. L'ouverture de nouveaux points de passage doit se faire sous l'autorité directe du Gouvernement soudanais.

Pour conclure, nous espérons que la résolution contribuera à la désescalade des tensions et appuiera les efforts existants pour amener les parties à la table du dialogue et des négociations. La paix doit régner au Soudan.

M^{me} Chanda (Suisse) : Je voudrais exprimer ma sincère gratitude au Royaume-Uni pour les efforts déployés pendant les négociations et aux membres du Conseil pour leur engagement.

La Suisse a voté pour la résolution (résolution 2736 (2024)) et se félicite de son adoption. Compte tenu de la situation extrêmement alarmante au Soudan et surtout à El-Fasher, le Conseil envoie par cette résolution un message fort et important aux parties au conflit, et en particulier aux Forces d'appui rapide, leur demandant de mettre fin au siège de la ville, de cesser immédiatement les hostilités et de respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire, en particulier s'agissant de protéger les civils et de garantir l'accès humanitaire. Les souffrances persistantes du peuple soudanais, largement exposé à un risque imminent de famine, et l'énorme tribut payé par les civils sont inacceptables et demandent l'attention du Conseil. Les deux parties doivent mettre un terme immédiat à la guerre et prendre le chemin des négociations.

Nous continuerons à participer aux discussions à venir et resterons attentifs à la mise à jour du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution d'aujourd'hui, en particulier en ce qui concerne la protection des civils et le respect du droit international humanitaire.

M. Kuymizakis (Malte) (*parle en anglais*) : Malte remercie le Royaume-Uni en sa qualité de rédacteur de ses efforts considérables sur ce dossier et tous les membres du Conseil de sécurité de leur participation constructive.

Malte a voté pour cette importante résolution (résolution 2736 (2024)), qui appelle fermement les Forces d'appui rapide à mettre fin immédiatement au siège de la ville d'El-Fasher. Le texte demande en outre la cessation urgente des hostilités dans la région tout en exigeant de toutes les parties au conflit qu'elles assurent la protection des civils et qu'elles respectent leurs obligations en vertu du droit international.

La résolution envoie un message fort sur les transferts illicites d'armes et de matériel militaire vers le Darfour, rappelant à toutes les parties au conflit et aux États Membres qui facilitent ces transferts qu'ils sont tenus de respecter les mesures d'embargo sur les armes et que ces violations peuvent faire l'objet de mesures ciblées au titre de la résolution 1591 (2005). La prolifération des

armes au Soudan, en particulier celle qui est alimentée par des acteurs extérieurs, ne fait que perpétuer le conflit et les pertes en vies humaines. Nous nous associons à l'appel lancé par le Conseil à tous les États Membres pour qu'ils s'abstiennent de toute ingérence extérieure de ce type.

Nous exprimons notre profonde inquiétude face à la situation humanitaire catastrophique qui règne dans tout le pays, y compris le risque imminent de famine, en particulier au Darfour. Nous sommes vivement préoccupés par le récent assaut contre l'hôpital du sud d'El-Fasher, qui a tragiquement coûté la vie à des travailleurs humanitaires. De même, nous sommes consternés par les informations faisant état d'un massacre à Wad Al-Nura, dans l'État de Gazira. La poursuite du pillage des fournitures humanitaires est intolérable. Nous insistons sur la nécessité d'une aide humanitaire transfrontière et à travers les lignes de front complète, rapide, sûre, sans entrave et durable au Darfour et dans les autres zones touchées par le conflit.

Malte réaffirme que les responsables des souffrances indicibles infligées aux civils doivent répondre de leurs actes. À cet égard, nous condamnons toutes les violations du droit international humanitaire et les violations des droits humains et atteintes à ces droits, y compris les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre et le recrutement d'enfants.

Il est impératif de mettre rapidement en œuvre cette résolution. Nous nous félicitons de l'adoption de ce texte, qui représente un effort important pour respecter l'engagement en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et durable et pour assurer la protection des civils. Nous continuons d'apporter notre soutien à l'Envoyé personnel Lamamra, dont les efforts de synergie, notamment avec l'Union africaine, sont essentiels pour contribuer à faire avancer un processus politique global, avec la participation pleine, égale, effective et sûre des femmes. Nous espérons recevoir des mises à jour régulières sur tous les éléments de la résolution.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine a voté pour la résolution sur la situation à El-Fasher qui vient d'être adoptée par le Conseil de sécurité (résolution 2736 (2024)).

Du fait de l'escalade récente de la situation à El-Fasher et dans d'autres localités, des centaines de milliers de civils sont pris au piège, ce qui est une source de vives préoccupations pour la communauté internationale. Laisser les combats se poursuivre ne fera qu'exacerber les souffrances des civils, aggraver la crise humanitaire et accroître l'instabilité dans l'ensemble de la région. Dans ce contexte, la Chine a appuyé l'adoption de cette résolution

du Conseil visant à promouvoir la cessation des hostilités, afin de désamorcer la situation sans délai et d'assurer la protection des civils dans toute la mesure du possible. La communauté internationale doit intensifier ses efforts de médiation et aider les parties au conflit à trouver une solution politique pour parvenir à une paix durable.

Alors que le Soudan est aux prises avec une grave crise humanitaire, le manque de fonds constitue un véritable problème. Nous sommes presque à mi-parcours de 2024, et le plan de réponse humanitaire pour le Soudan n'est financé qu'à hauteur de 16 %. La résolution qui vient d'être adoptée encourage toutes les parties à honorer pleinement et rapidement leurs engagements et à accroître l'aide humanitaire. Nous appelons la communauté internationale, en particulier les donateurs traditionnels, à augmenter leur assistance et à aider le Soudan à améliorer ses capacités de réponse humanitaire afin que l'aide puisse parvenir à toutes les personnes qui en ont besoin. La Chine appelle de ses vœux un accès total et rapide aux fournitures humanitaires et salue les efforts considérables déployés récemment par le Gouvernement soudanais à cette fin.

Parallèlement, il convient de souligner que, sur des questions telles que l'accès humanitaire, la communauté internationale doit respecter pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale du Soudan, prendre au sérieux les préoccupations légitimes du Gouvernement soudanais, se conformer strictement aux principes directeurs des Nations Unies en matière d'aide humanitaire et éviter d'instrumentaliser ou de politiser les opérations d'aide. L'avenir du Soudan est entre les mains des Soudanais eux-mêmes.

La Chine espère sincèrement que le Soudan sortira rapidement de l'ombre de la guerre et rétablira la paix et la tranquillité, et elle reste déterminée à jouer un rôle constructif à cette fin.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie s'est abstenue dans le vote sur la résolution préparée par le Royaume-Uni concernant la situation autour d'El-Fasher au Soudan (résolution 2736 (2024)).

Bien que les auteurs britanniques aient fait certains efforts pour perfectionner le texte, notamment en déplaçant des virgules au stade final, il était tout simplement impossible de parvenir à un vote par consensus sur la résolution, étant donné qu'elle est bien loin de la réalité sur le terrain et qu'elle ne tient pas compte des observations de principe formulées par les Soudanais eux-mêmes, observations qui ont également été évoquées par les trois membres africains du Conseil.

Initialement, le texte a été présenté comme une tentative de réagir rapidement aux événements autour d'El-Fasher, capitale du Darfour septentrional, et d'appeler les Forces d'appui rapide pour qu'elles mettent fin à leur siège. Cependant, plus de deux semaines se sont écoulées depuis que le texte a été examiné pour la première fois. Pendant ce temps, grâce aux efforts de nos collègues occidentaux, il a connu d'importantes modifications, et aujourd'hui, la situation à El-Fasher n'est plus qu'un prétexte. Il est difficile de savoir quel est l'objectif réel de la résolution, si ce n'est le désir évident de faire en sorte que l'ONU puisse continuer à surveiller la situation, et de promouvoir des décisions douteuses du point de vue du respect de la souveraineté et de l'unité du pays.

Nous ne pouvons souscrire à l'appel lancé à toutes les parties soudanaises pour qu'elles garantissent le libre accès humanitaire, y compris à travers les frontières. Nous appelons l'attention des membres du Conseil sur le fait que la question du contrôle des frontières nationales et du passage de tous les biens à travers celles-ci est une question souveraine qui relève des autorités en place. Tenter d'imposer des exceptions artificieuses à ce principe immuable et, a fortiori, de déléguer cette autorité à des acteurs non étatiques, constitue une atteinte flagrante à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du pays. J'insiste sur le fait qu'il ne doit pas y avoir, et qu'il n'y aura pas, d'acheminement transfrontière de l'aide humanitaire sans le consentement des autorités soudanaises officielles. Nous demandons à la branche humanitaire de l'ONU de se conformer strictement aux principes directeurs de l'Organisation relatifs à l'aide humanitaire.

Nous demandons aux membres du Conseil concernés de cesser de prétendre que ce souci de l'accès humanitaire au Soudan répond à de bonnes intentions. Il est évident qu'ils cherchent à promouvoir leurs propres objectifs, qui sont loin d'être constructifs. L'expérience de certains États membres du Conseil de coopération du Golfe l'a montré : il est tout à fait possible, dans les circonstances actuelles, d'acheminer de grandes quantités d'articles humanitaires au Soudan ; cela a déjà été fait avec succès. La seule variable, dans ce contexte, tient à la volonté de nos collègues occidentaux de suivre cet exemple positif et de commencer à coopérer avec les autorités soudanaises. Dans le même temps, nous sommes convaincus que Port-Soudan sera en mesure de présenter ses points de vue sur les modalités appropriées pour accroître l'accès humanitaire.

Nous ne comprenons pas vraiment pourquoi certaines délégations souhaitent des rapports supplémentaires sur le Soudan, même s'ils sont intégrés à ceux relevant de la résolution 2715 (2023). Nous avons souligné à plusieurs reprises qu'il n'y a pas de personnel des

Nations Unies sur place capable de les rédiger. Par conséquent, ces rapports préparés à distance ne pourront-ils pas donner une image objective de ce qui se passe dans le pays.

Nous ne sommes pas enclins à dramatiser à outrance le problème de la faim au Soudan. Certes, le pays est confronté à de sérieuses difficultés s'agissant de la sécurité alimentaire. Toutefois, la cause principale de ces difficultés n'est pas le manque de nourriture mais les problèmes que rencontre sa distribution dans plusieurs régions en proie aux hostilités, ainsi que la situation financière difficile de la population. Nous pensons qu'au lieu de tout faire pour instrumentaliser la problématique de la faim, il faut avant tout privilégier les échanges avec les autorités soudanaises pour régler les problèmes alimentaires et appuyer l'agriculture. J'attire l'attention des membres du Conseil sur le fait que crier abusivement à la famine imminente ne peut que nuire à la crédibilité des évaluations faites par l'ONU sur l'état de la sécurité alimentaire.

Il est à noter que la résolution adoptée à la hâte en mars, à l'occasion du mois sacré de ramadan (résolution 2724 (2024)), est restée purement théorique. Pourtant, au lieu de veiller *a minima* à ce qu'elle soit appliquée, les rédacteurs ont proposé un texte essentiellement similaire. La résolution d'aujourd'hui ne contient pas non plus de propositions de fond pour remédier à la situation complexe au Soudan. Le texte ne tient manifestement pas compte des vues de la partie soudanaise et n'est basé sur aucun nouvel accord.

Nous notons que l'Envoyé personnel du Secrétaire général, M. Ramtane Lamamra, sera à New York la semaine prochaine. Il pourra mettre ses efforts en exergue et orienter le Conseil vers des mesures pragmatiques. Contrairement à certains envoyés occidentaux, il ne se déplace pas uniquement dans la région, mais se rend aussi au Soudan. On peut donc se demander pourquoi les rédacteurs britanniques, qui traînent les pieds depuis 15 jours que les combats ont éclaté à El-Fasher, n'ont pas attendu d'entendre son exposé. Soit ils ne se fient pas aux conclusions du médiateur de l'ONU, soit ils ont voulu les prendre de court.

Pour terminer, je voudrais souligner que le Conseil de sécurité doit examiner tous les conflits au cas par cas et ne jamais assujettir ses interventions à des considérations politiques. Tous les conflits diffèrent considérablement, pour ce qui est de l'histoire, de la nature des forces externes et internes en présence et de leurs capacités militaires, de la possibilité d'un afflux de réfugiés dans les pays voisins ou de la portée de l'aide humanitaire. Nous sommes convaincus que, en ce qui concerne le Soudan, il faut en priorité chercher à préserver les institutions de l'État, ainsi que l'unité et l'intégrité territoriale du pays, en privilégiant une solution politique déterminée par les Soudanais eux-mêmes.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : La Slovénie se félicite de l'adoption de la résolution 2736 (2024) et remercie le Royaume-Uni de son leadership. La situation à El-Fasher exige une réponse unie, claire et immédiate de notre part. Le Conseil ne peut pas rester silencieux face à la catastrophe humaine en cours au Soudan et, en adoptant la résolution d'aujourd'hui, une fois de plus, il lance haut et fort un appel aux parties belligérantes. Nous demandons l'application intégrale de cette résolution.

La Slovénie a voté pour car elle estime que le Conseil est tenu d'exprimer l'inquiétude que lui inspire la gravité de la situation à El-Fasher et dans l'ensemble du Soudan. À cet égard, nous condamnons aussi avec fermeté l'attaque meurtrière menée dans le village de Wad Al-Noura.

La situation humanitaire à l'intérieur et autour d'El-Fasher, zones assiégées par les Forces d'appui rapide, est plus qu'alarmante. Nous soulignons qu'il faut permettre un accès humanitaire immédiat, sûr et sans entrave à El-Fasher et au Darfour tout entier, par-delà les frontières et les lignes de front. L'accès aux produits de première nécessité, tels que la nourriture, l'eau, les soins de santé et les fournitures médicales, doit être garanti. Nous saluons le travail accompli avec dévouement par les acteurs humanitaires, qui poursuivent leurs efforts dans les circonstances les plus éprouvantes.

La Slovénie appelle de nouveau toutes les parties au conflit à donner la priorité à la protection de tous les civils et à respecter strictement les obligations que leur font le droit international humanitaire et le droit des droits

de l'homme. Nous condamnons sans équivoque toutes les formes de violence aveugle commises contre les civils dans les conflits armés, en particulier le fait de prendre pour cible les femmes et les enfants, les meurtres à motivation ethnique, toutes les formes de violence sexuelle et fondée sur le genre et les violations graves contre les enfants. Les camps de déplacés doivent être un refuge pour les civils, les femmes, les enfants et les blessés, et ne doivent en aucun cas être la cible de nouvelles attaques propres à exacerber le traumatisme physique et psychologique des victimes. Les attaques contre les infrastructures civiles utilisées pour fournir des services essentiels et vitaux doivent cesser. Nous condamnons avec force les attaques visant les installations humanitaires et médicales, comme celle menée récemment contre l'hôpital Sud d'El-Fasher.

Nous réitérons notre appel à toutes les parties pour qu'elles cessent immédiatement toutes les hostilités et reprennent des pourparlers de paix. Nous continuons d'appuyer les efforts de M. Ramtane Lamamra et ceux engagés par l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, les dirigeants de la région et les pays voisins, ainsi que par les partenaires internationaux, pour mettre fin à cette crise. De même, nous appelons de nouveau les États Membres à s'abstenir de toute forme d'ingérence extérieure qui attise le conflit, et à respecter l'embargo sur les armes en vigueur.

La Slovénie reste déterminée à soutenir la paix, la sécurité et la justice au Soudan.

La séance est levée à 15 h 40.